

COMMUNE D'AUBAGNE
QUARTIER CAMP MAJOR
SECTION BY
Parcelle n°362



Propriété Commune d'Aubagne

Plan de remembrement à la parcelle BY 418

REFERENCE : 122 143

Dressé le 23/05/2017
Projet du 17/05/2022



Michel BAUD

Géomètre-Expert D.P.L.G.

Société d'Exercice Libéral Par Actions Simplifiées

- Bât. A2, Centre Vie AGORA, BP 1022 - 13781 Aubagne cedex - Tel 04-42-18-66-99 - Fax 04-42-18-66-98 -

- Résidence "Le Sellon" Avenue Guillaume Dulac - 13600 La Ciotat - Tel 04-42-08-48-20 - Fax 04-42-18-66-98 -

Adresse Email : contact@cabinetgeos.fr

Ref. Informatique: 122143okb

COMMUNE D'AUBAGNE

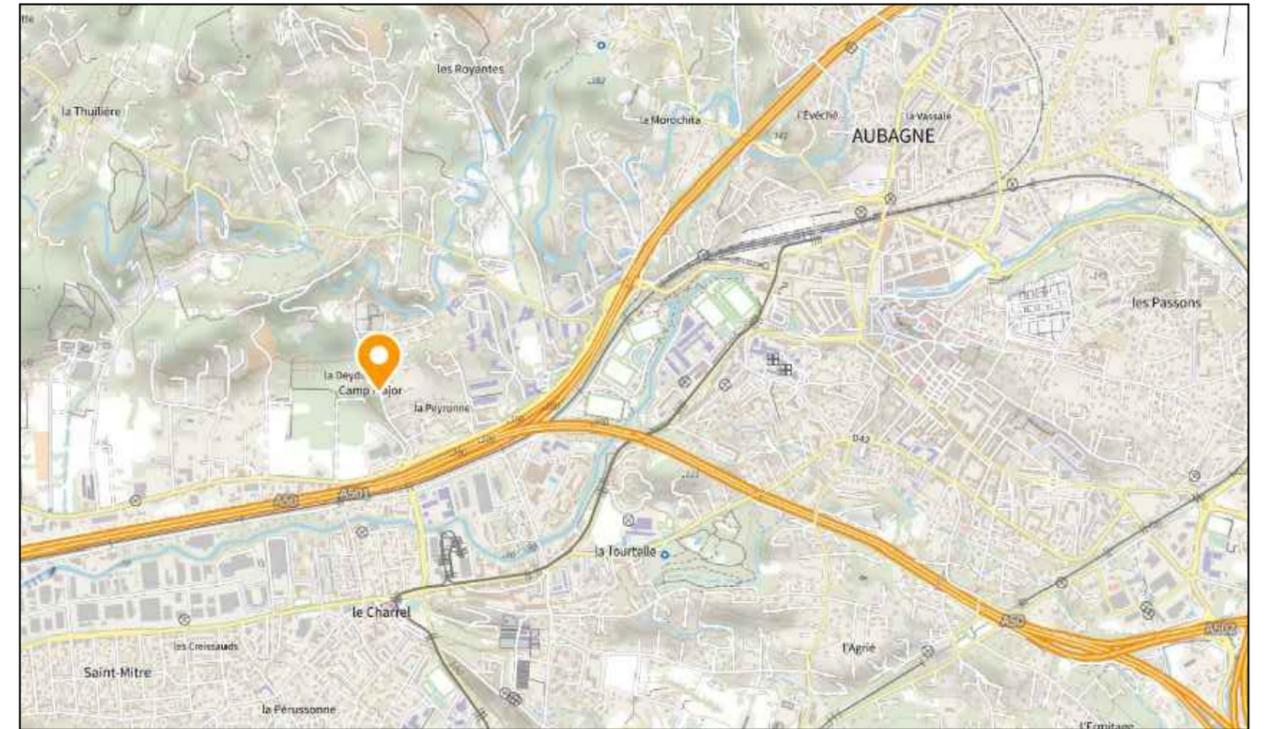
QUARTIER CAMP MAJOR

SECTION BY

PARCELLE N°362

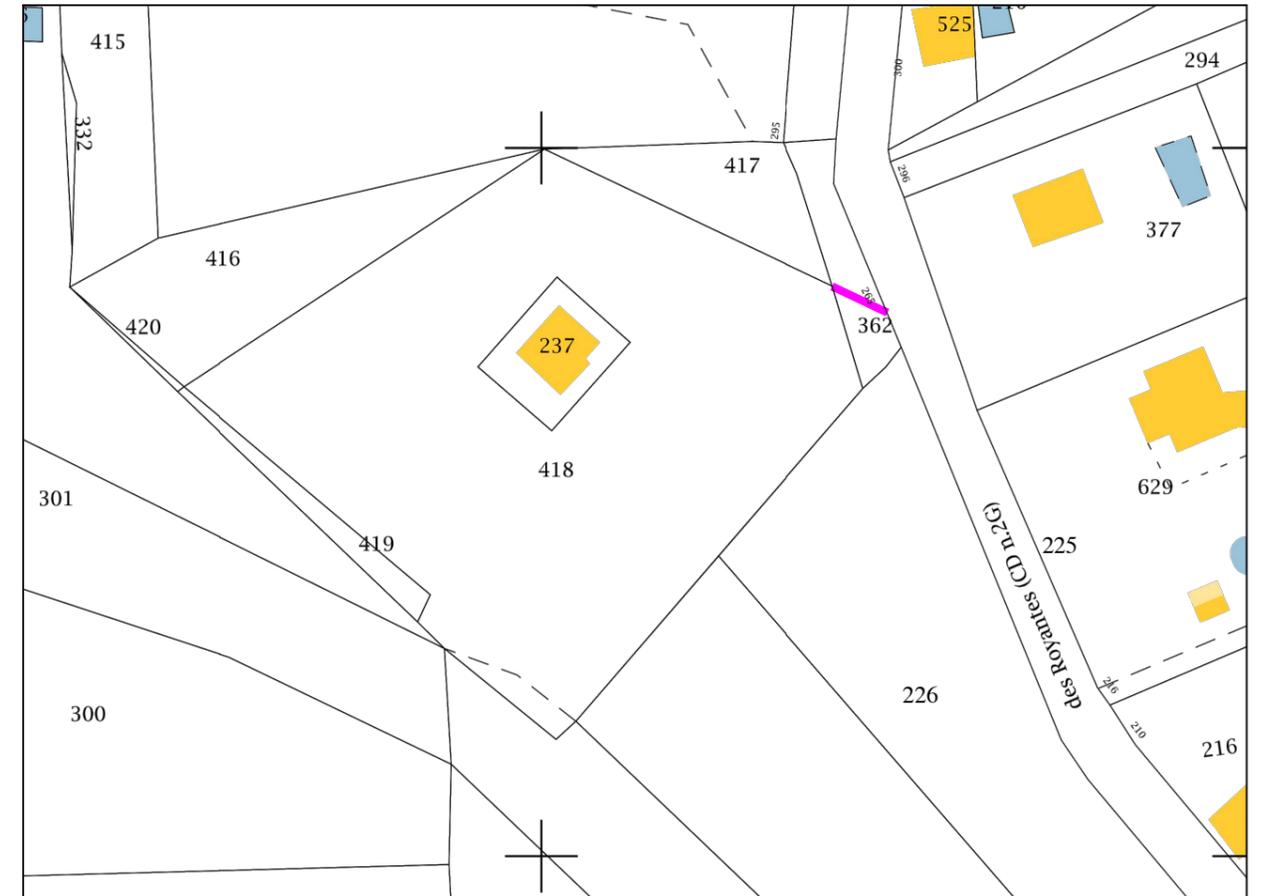
PLAN DE SITUATION :

Echelle 1 / 25 000

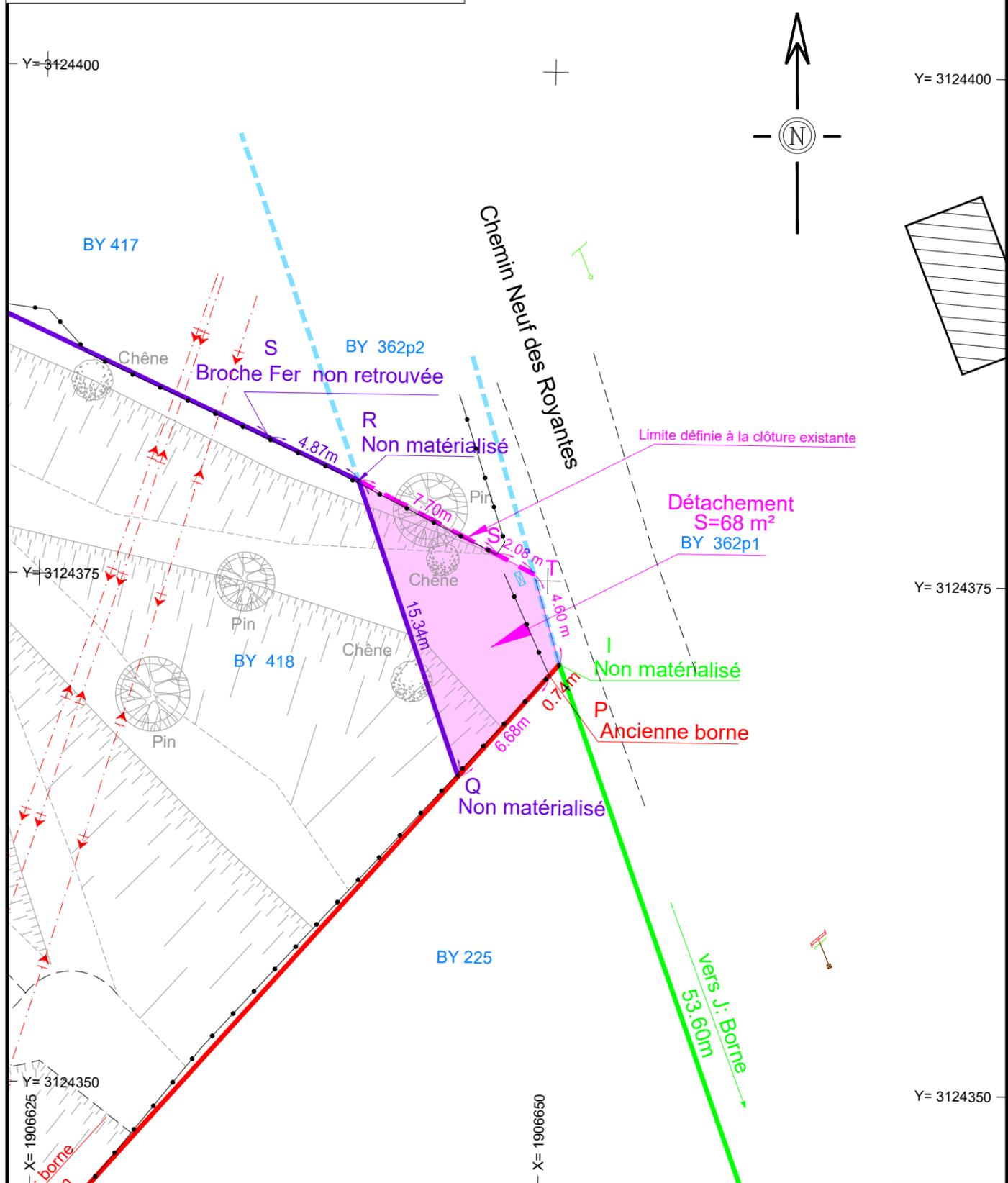


EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL:

Echelle 1 / 1 000



COMMUNE D'AUBAGNE
QUARTIER CAMP MAJOR
SECTION BY
PARCELLE N°362
PLAN DE DIVISION :
ECHELLE 1/ 250



Les coordonnées planimétriques sont rattachées au système de référence :
Réseau Géodésique Français (RGF 93) - Système de projection 9 Zones
coniques conformes 44 (CC44), conformément au décret du 10 Mars 2009.

-  Limite incertaine non garantie car définie unilatéralement d'après état des lieux et documentation fiscale (Plan Cadastral) pour aide à la détermination des limites réelles, Bornage contradictoire non réalisé.
-  Limite réelle GH établie d'après Plan et Procès verbal de Bornage Amiable référence : 112041 dressé le 24/05/2012 par M. Michel BAUD, Géomètre Expert Foncier DPLG à Aubagne. (visée par les parties) et conformément au plan de démembrement de la propriété LENFANT (Réf. W0458) dressé par la M. TROTOBAS R., Géomètres Expert DPLG à Aubagne
-  Délimitation du domaine public I vers O, validée par la Mairie le 01/10/2012, du Chemin Neuf des Royantes en date du 24 mai 2012 (Réf. 112041) dressé par M. BAUD Michel, Géomètre Expert Foncier DPLG à Aubagne conformément au plan de démembrement de la propriété LENFANT (Réf. W0458) dressé par la M. TROTOBAS R., Géomètres Expert DPLG à Aubagne.
-  Limite réelle QRST établie d'après Plan et Procès verbal de Bornage Amiable référence : 120193 dressé le 20/04/2021 par M. BAUD Géomètre Expert Foncier DPLG à Aubagne.

Coordonnées des points de limite			
MAT	X	Y	
Q	1906645.74	3124365.32	Non matérialisé
R	1906640.62	3124379.79	Non matérialisé
S	1906636.19	3124381.81	Broche Fer non retrouvée
T	1906600.20	3124398.29	Broche Fer existante

Coordonnées des points de limite			
MAT	X	Y	Z
P	1906650.15	3124370.34	Ancienne borne
G	1906603.86	3124317.55	Nouvelle borne
I	1906650.64	3124370.91	Non matérialisé

-  Limite réelle RS définie dans le présent Plan de Division Foncière. Cette limite deviendra définitive dès que le présent plan sera joint en l'état à un acte authentique.

Points caractéristiques de division			
MAT	X	Y	nature
R	1906640.62	3124379.79	Non matérialisé
S	1906647.47	3124376.27	Piquet de clôture
T	1906649.32	3124375.32	Non matérialisé